

# **REGLEMENT VODAQUIZ DU LYCEE HOTELIER**

## **Article 1 : ORGANISATION**

La SOCIETE PACIFIC MOBILE TELECOM (VODAFONE), société par actions simplifiées, au capital de 6 238 377 000 FCFP, immatriculée sous le numéro RCS Papeete N° TPI 09 74 B – N° Tahiti 897 983, ayant son siège social à Faa'a- RDO Auae, organise un jeu faisant appel aux compétences pour la sélection des gagnants qui se déroulera du 26 novembre 2019 au 13 février 2020. Le présent règlement définit les règles applicables à cette opération.

## **Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

VodaQuiz du Lycée Hôtelier (Ci-après le « Jeu ») est ouvert à toute personne physique mineure et majeure, dans les conditions et limites fixées au présent règlement, à l'exclusion des membres du personnel de la société PACIFIC MOBILE TELECOM, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

Toutefois, seuls les étudiants, avec une carte d'identité en cours de validité, peuvent recevoir les lots.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux votes des gagnants potentiels. Toute mention fautive, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation. Un même joueur peut participer plusieurs fois.

## **Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Le jeu débutera le 26 novembre 2019 et se terminera le 13 février 2020 à 23H59, heure locale. Pour y participer, il suffit de se rendre sur la page internet [quiz.vodafone.pf](http://quiz.vodafone.pf) entre le 23 novembre 2019 00H01 et le 13 février 2020 23H59.

## **Article 4 : DEROULE DU JEU**

Le jeu dispose de 7 thèmes : anglais, boulangerie/pâtisserie, service, Hawaii, cuisine, histoire/géographie et bar avec pour chacun leur propre classement. Tous les thèmes, sauf le sujet concernant le bar, ont 3 niveaux de difficulté : facile, moyen et difficile. Le nombre de points obtenus pour se placer dans le classement est calculé en fonction de la rapidité à laquelle le joueur donne la bonne réponse. Un compte à rebours en millisecondes se lance à chaque début de partie. Plus vite la réponse juste est donnée et plus le nombre de points gagnés est élevé.

Le classement général sera défini par le total des scores des 7 thèmes.

## **Article 5 : DOTATION ET DESIGNATION DES GAGNANTS**

VODAFONE se référera au classement général des scores le 14 février 2020 au Siège de Vodafone pour désigner les gagnants.

- **1ère place** : un BLACKVIEW BV5500 (valeur : 14 900 F TTC) avec abonnement Smile Toru sur 12 mois avec 1Go à 1F inclus (valeur : 2 701 F TTC/mois soit 32 412 F TTC les 12 mois) d'une valeur totale de 47 312 F TTC
- **2ème place** : Un VODASURF POCKET : carte sim + routeur d'une valeur de 15 300 F TTC (carte sim : 3 400 F TTC et routeur : 11 900 F TTC) .
- **3ème place** : un MAXI PACK : un BLACKVIEW A60 + Vodacard 650 + Vodacard Internet 2 Go d'une valeur de 9 900 F TTC

La dotation totale du jeu est de 72 512 F TTC (Soixante-douze mille cinq cent douze francs). Elle pourra augmenter s'il y a une ou des situations d'ex-aequo entre les participants.

Les gagnants seront avertis par mail électronique qu'ils auront utilisé pour participer au Jeu. Ils devront se munir de leur carte d'étudiant, en cours de validité, et donner leurs pseudos et adresses mail pour pouvoir récupérer leurs lots.

Les gagnants pourront récupérer leurs lots lors de la soirée du lycée Hôtelier qui se déroulera le 17 février 2020. Si cela n'est pas possible, les gagnants pourront se rendre au Siège de VODAFONE à partir du 19 février 2020 et jusqu'au 20 avril 2020 à 12 H 00 dernier délai.

Ces lots ne peuvent être ni repris, ni échangés contre un versement en espèces équivalent ou tout autre lot (objet). Au-delà du 20 avril 2020, les lots redeviendront propriété de la société organisatrice et ne pourront plus être réclamés par les gagnants.

Les bénéficiaires des lots pourront être médiatisés dans la presse locale, ainsi que sur les pages Facebook de Vodafone Polynésie et des partenaires du Jeu, où leur nom et photo pourront être annoncés et affichés.

## **Article 6 : RESPONSABILITE**

La **Société Pacific Mobile Telecom – Vodafone** ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La **Société organisatrice** ne peut être tenue responsable des conséquences dues à une mauvaise utilisation des services et/ou produits délivrés aux gagnants/es.

## **Article 7 : CONTESTATION / LITIGES**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par Pacific Mobile Telecom - Vodafone société organisatrice du jeu concours dont les décisions seront sans appel. Toute contestation à ce jeu ou réclamation sera prise en considération dans un délai maximum d'un mois à partir de la clôture du jeu.

### **Article 8 : FRAUDE**

Pacific Mobile Telecom se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui par son comportement nuit au bon déroulement du Jeu.

Tout participant qui aurait tenté de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate, serait immédiatement disqualifié, son compte supprimé.

### **Article 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en Polynésie française. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement au siège de Vodafone ou à l'adresse du jeu par simple demande écrite envoyée à : Vodafone – Service Jeux – VodaQuiz du Lycée Hôtelier– BP 335 - 98713 Papeete. Le timbre sera remboursé sur simple demande, au tarif normal en vigueur (pour une enveloppe de 30g maximum).

Dans le cadre d'opération marketing et commerciales conjointes ou non, par SMS, MMS, E-mail ou automate d'appels, Vodafone se réserve le droit d'exploiter les informations recueillies dans le cadre de la participation au présent Jeu et communiquer ces informations à des tiers ou à ses partenaires, sauf refus du participant. Vodafone se réserve également le droit d'utiliser ces informations dans le cadre d'opération marketing et commerciales de partenaires ou de tiers par courrier postal ou par téléphone. Dans le cadre des traitements précités, Vodafone pourra recourir à des prestataires agissant pour son compte et sous sa responsabilité. A tout moment, les participants peuvent exercer leur droit individuel d'opposition sur l'utilisation de leur adresse mail en envoyant un courrier postal à : Vodafone – Service Jeux – VodaQuiz du Lycée Hôtelier – BP 335 - 98713 Papeete.

### **Article 10 : DROIT**

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit de la Polynésie française.